



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 31937

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'exercice de la politique du handicap, qui risque dans l'avenir de perdre sa spécificité et de se confondre avec la politique de lutte contre les exclusions. Les personnes en difficulté tendent en effet à se faire reconnaître par les COTOREP comme « travailleurs handicapés » afin de percevoir l'allocation adulte handicapé. Or les problèmes de ces deux catégories de personnes ne sont pas les mêmes et la situation des personnes victimes d'un handicap physique ou mental réclament un traitement spécifique qu'il convient de maintenir. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine et quelles mesures elle entend prendre pour préserver à chacun l'aide spécifique qui correspond à ses besoins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31937

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 1999, page 3911